

## Droit international quel galère...

Par étudianteégagée, le 21/10/2006 à 16:01

bonjour, j'ai plusieurs questions et votre aide pourrait m'être salvatrice.

M. Tricano italien exerce une fonction de salarié en France depuis 3 ans pour la société Prame française.

On l'envoie aux States dans une filiale pour 2 ans.

Sa femme qui est française signe un contrat avec cette filiale américaine comme commerciale mais on lui dit que comme c'est une femme elle aura une rémunération moindre et que le droit applicable serait celui de la société mère.

M Tricano a droit à une indemnité d'éloignement.

La filiale après des soucis économiques doit se séparer du couple.

Il saisit alors les prud'hommes de son domicile.

La compétence territoriale du tribunal peut elle être remise en cause?

Il demande également un droit au rapatriement et un rappel de salaire pour sa femme fondée sur le principe d'égalité de traitement homme femme.

\*Quelles sont ces chances de réussite?

La SA bus est française elle comprend:

- \_ 6 personnes de nationalité étrangère pour les tâches administratives.
- \_ 10 guides français dont 5 résident en Italie
- \_ 10 chauffeurs étrangers affectés au service entretien de la SA BUS depuis 10 ans par leur employeur une société italienne
- \_ 2 VRP, un qui est aux States pour 2 ans, l'autre qui est au Costa Rica pour une durée indéterminée

De plus, la SA BUS va accueillir pour un essai 2 salariés détachés par leur entreprise qui se trouvent à Berlin:

- \_ un guide pour 3 mois
- \_ un chauffeur pour 6 mois.

De quel système de sécurité sociale dépend chacune des personnes travaillant pour la SA Bus?

Enfin un Tour operator basé à Dublin vient d'acheter 2 hôtels en France.

Il voudrait embaucher ces salariés en Angleterre et les envoyer en France.

Ces salariés seront-ils soumis au droit anglais ou français?

Quelles sont les conséquences économiques de cette situation juridique?

Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements. Merci beaucoup;  
:))

Emmanuelle Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **23/10/2006** à **12:01**

Bonjour

je suis tout a fait pret a t'aider pour les reponses a apporter a ces questions, toutefois pour se conformer a la charte, peux-tu fournir tes premiers elements de reflexion concernant les reponses a apporter a ces questions?

Merci  
Jeeecy